

# Darmanin, la stratégie de la surenchère

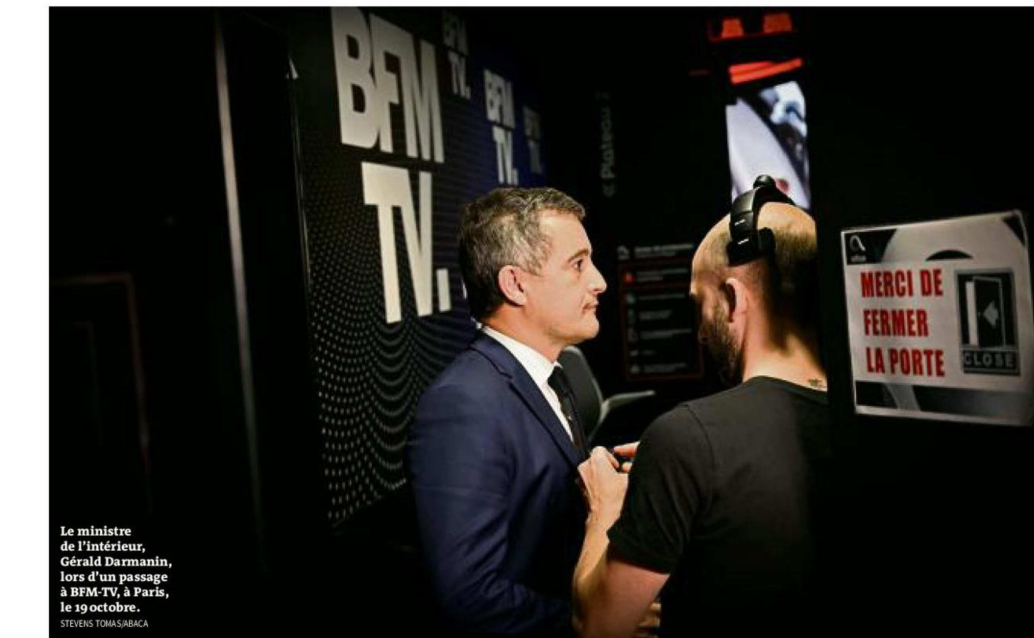
Depuis l'attentat d'Arras, le 13 octobre, le ministre de l'intérieur multiplie les déclarations polémiques

Les obsèques de Dominique Bernard viennent de s'achever. Ce jeudi 19 octobre, dans l'avion qui le ramène à Paris, après avoir assisté au dernier hommage rendu au professeur de lettres du lycée Gambetta d'Arras, assassiné par un Russe radicalisé, Emmanuel Macron soupire : « Le combat qui doit être mené doit se faire au nom du commun et pas au nom de l'identitaire. » Quelques heures plus tard, flânant un instant sur les bords de Seine, le chef de l'Etat confie à une poignée de journalistes ses craintes de voir le pays se déchirer en important sur notre sol la logique de l'affrontement israélo-palestinien, qui s'intensifie depuis l'attaque terroriste du Hamas sur Israël, le 7 octobre.

« On a la plus grande communauté juive en Europe, on a énormément de jeunes qui sont d'origine du Moyen-Orient, du Maghreb ou d'Afrique. On a beaucoup de jeunes aussi qui sont de confession musulmane », souligne-t-il. Si on gère mal cette situation, ça peut être un élément de division. » Un avertissement à son impétueux ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin ?

Voilà plusieurs jours que l'espace médiatique est saturé par la bataille qui se joue à distance entre le locataire de la Place Beauvau et le footballeur star Karim Benzema. « Karim Benzema est en lien, on le sait tous, notoire avec les Frères musulmans », lâche M. Darmanin, lundi 16 octobre, sur CNews, pour commenter un message de l'ancien attaquant des Bleus sur les réseaux sociaux, offrant ses « prières pour les habitants de Gaza, victimes une fois de plus de ces bombardements injustes qui n'épargnent ni femmes ni enfants ».

Un message « extrêmement sélectif », coupable d'ignorer, aux yeux de l'ex-membre du parti Les Républicains (LR), les victimes israéliennes du Hamas. Soit « le même discours que les Frères musulmans », dit-il. Un supposé « lien » que le Ballon d'or a vigoureusement démenti par la voix de son avocat, annonçant sa volonté de porter plainte contre M. Darmanin. « Dans quel cadre s'exprime le ministre », interroge Cécile Mamelin, vice-présidente de l'Union syndicale des magistrats. S'il y a eu infraction et si une enquête est ouverte, il ne doit pas s'exprimer. S'il n'y a rien, il est dans le registre de la rumeur. Dans tous les cas, ces propos démagogiques



Le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, lors d'un passage à BFM-TV, à Paris, le 19 octobre.

STEVENS TOMASABBA

et dangereux contribuent à une élévation du degré de psychose.

Le lendemain, à l'occasion du dîner annuel républicain du Conseil des communautés juives du Val-de-Marne, le ministre de l'intérieur prend la parole : « La haine du juif et la haine du fils se rejoignent. Pas par conviction, mais par calcul électoral », lance-t-il. L'assistance applaudit, la gauche se hérisse. La charge, confiée à son Place Beauvau, vise La France insoumise (LFI) et son leader, Jean-Luc Mélenchon, qui, après avoir affirmé que « la police tue », a refusé de qualifier le Hamas d'organisation terroriste. Le même jour, M. Darmanin saisit la justice pour « apologie du terrorisme » à l'encontre de la députée LFI de Paris Danièle Obono, qui a désigné le Hamas comme un « mouvement de résistance ».

Après l'attentat d'Arras, le chef de l'Etat a appelé ses ministres à se montrer « impitoyables » en-

vers ceux qui défient la République. Le locataire de la Place Beauvau s'y emploie, passant d'un plateau de télévision à une émission de radio pour marteler que sa « main ne tremble pas ».

« Dans la bataille »

Le 12 octobre, il adresse un télégramme aux préfets leur ordonnant d'interdire les « manifestations pro-palestiniennes, parce qu'elles sont susceptibles de générer des troubles à l'ordre public ». Le 14 octobre, il prend un arrêté d'expulsion contre la militante palestinienne Mariam Abudaka, membre du Front populaire de libération de la Palestine, en tournée en France. L'arrêté évoque, pêle-mêle, « l'attaque du Hamas sur Israël », « l'attaque terroriste au sein du lycée Gambetta-Carnot d'Arras » et « la prégnance de la menace terroriste en France ». Le 18 octobre, le couperet de la justice administra-

**Le ministre a, de longue date, théorisé une stratégie d'occupation de l'espace public**

tive tombe : le Conseil d'Etat estime qu'une interdiction systématique des manifestations n'est pas possible. Le surlendemain, nouveau désaveu : l'arrêté d'expulsion de Mariam Abudaka est suspendu, considéré comme ayant « porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'expression et à la liberté d'aller et venir ».

Gérald Darmanin tend la corde. Mais le rôle de ministre de l'intérieur, comme Darmanin, Sarkozy ou moi-même le comprenons, c'est de montrer qu'on agit et de prépa-

rer l'opinion, salue Manuel Valls, ex-ministre de l'intérieur de François Hollande. Le chef de l'Etat est là pour appeler à l'unité de la nation, le ministre de l'intérieur, lui, est dans la bataille.

Alors que se multiplient alertes à la bombe et évacuations préventives, chaque incident est l'occasion d'une prise de parole du ministre. Le 18 octobre, il écrit sur X (ex-Twitter) : « A Cannes, les courageux policiers de la BAC [brigade anticriminalité] viennent d'interpellé un homme très dangereux, porteur d'un couteau, qui avait voulu s'en prendre à un individu. » La formulation est assez vague pour laisser planer le doute sur une attaque terroriste. Une « extrapolation », rectifie aussitôt le maire de Cannes, David Lisnard (LR), dénonçant « un emballement médiatique et politique assez grotesque ».

« Vrai désaccord »

Où s'arrête la bataille ? Le soir de l'attaque d'Arras, l'ex-élu du Nord va jusqu'à braver la Cour européenne des droits de l'homme, promettant, au « 20 heures » de TF1, d'expulser les étrangers considérés comme dangereux par les renseignements, même si, pour le cas des Tchétchènes, ils risquent la torture en Russie. « L'Europe ne le veut pas, nous le faisons quand même, on est condamnés, mais la protection des Français l'emporte sur ces règles-là », enfonce-t-il, choquant tant à Strasbourg qu'au sein de son propre camp.

Assaillant du lycée Gambetta, Mohammed Mogouchkov, était inscrit au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste depuis le 10 février 2021, après le signalement d'une professeure du même lycée. Mais le jeune homme, originaire d'Ingouchie, n'avait pas été expulsé, compte tenu des protections accordées par la loi française aux personnes entrées sur le sol avant leur seizième année, justifie M. Darmanin. Un verrou que le ministre compte faire sauter avec le projet de loi « immigration », qu'il tente de faire avancer depuis l'automne 2022. L'ex-LR promet que son texte permettra de retirer un titre de séjour à tout étranger

qui « adhère à une idéologie djihadiste » et qui, plus généralement, ne respecte pas les « principes républicains ». Il affiche son soutien à presque tous les amendements apportés par la droite sénatoriale en commission des lois : voter des quotas d'immigration ; durcir les conditions du regroupement familial ; s'attaquer à l'aide médicale d'Etat (AME)...

Et peu importe que le porte-parole du gouvernement, Olivier Véran, ait fait état d'un « vrai désaccord » avec lui sur le sujet de l'AME. « Elisabeth Borne a chargé Gérard de faire adopter le texte. S'ils veulent changer le ministre de l'intérieur ou s'ils veulent envoyer quelqu'un d'autre au banc pour dire l'inverse, ils le font », évacue-t-on Place Beauvau. « Je comprends l'émotion, la peur. Mais je vois aussi l'emballement », met en garde le député macroniste Sacha Houlié, porte-voix de l'aile gauche de la majorité.

M. Darmanin clive. Mais « assume », répète-t-on au ministère de l'intérieur. Le ministre a, de longue date, théorisé une stratégie d'occupation de l'espace public, conscient que chacune de ses déclarations éclipsait aussitôt les précédentes pour ne laisser subsister dans l'opinion qu'une image de fermeté. Il faut « sortir chaque mois, chaque semaine, chaque jour l'idée pour laquelle on sera pour ou contre », écrivait-il dans *Chroniques de l'ancien monde* (L'Observatoire, 2017). Quitte à s'aventurer sur des terrains sur lesquels il ne semble avoir aucune maîtrise, comme le 19 octobre, lorsqu'il affiche sa volonté que des messages privés, comme WhatsApp ou Telegram, offrent un accès aux conversations aux forces de l'ordre, quand c'est nécessaire. Alors même qu'aucun pays occidental n'y est parvenu.

Cette frénésie médiatique doit sculpter le personnage d'un premier fil de France intraitable, compensant la faiblesse supposée d'Emmanuel Macron dans le secteur régional. L'opinion suit, jusqu'ici. L'onde de choc d'Arras, présage-t-on Place Beauvau, va continuer de la tirer vers la droite. ■

ANTOINETTE ALBERTINI,  
CLAIRE GATINOU  
ET JULIA PASCAL

## Des syndicalistes de la CGT arrêtés pour « apologie du terrorisme »

IL ÉTAIT un peu plus de 6 heures, vendredi 20 octobre, quand une dizaine de policiers, dont plusieurs encagoulés et équipés d'un bélier, ont sonné au domicile de Jean-Paul Delescaut, secrétaire départemental de la CGT dans le Nord. Ils intervenaient dans le cadre d'une enquête ouverte par le parquet de Lille pour « apologie du terrorisme » et « provocation à la haine et à la violence ». Une salariée du syndicat était également interpellée chez elle, mais sans un tel déploiement policier. Leur garde à vue, qui a duré toute la matinée, a été levée aux alentours de 13h30.

En cause, un appel à manifester à Lille, jeudi 12 octobre, en « soutien au peuple palestinien en lutte contre l'Etat colonial d'Israël », diffusé deux jours plus tôt. Sur ce tract, on y lit : « Les horreurs de l'occupation illégale se sont accumulées. Depuis samedi 7 octobre, date de l'attaque du Hamas contre l'Etat hébreu, elles reçoivent les réponses qu'elles ont provoquées. »

C'est, selon nos informations, cette phrase qui a motivé la procédure ouverte contre M. Delescaut. Elle avait fait réagir Guy Bensoussan, le président de la communauté juive de Lille, qui avait alors annoncé son intention de porter plainte. Joint vendredi, ce dernier a confirmé au Monde ne pas l'avoir encore déposée, en assurant que « cette intervention policière a été faite à

la demande du préfet ». « Il fait respecter l'ordre républicain », a ajouté M. Bensoussan, pour qui « tous les juifs de France sont inquiets et (...) ont raison de l'être ».

L'annonce des interpellations des membres de la CGT a immédiatement déclenché un appel à manifester devant le commissariat central de Lille. Une centaine de personnes se sont rassemblées, confiant leur indignation tant sur le fond que sur la forme.

« Il aurait suffi de le convoquer »

« Des policiers lourdement armés, de quoi défoncer la porte... Notre secrétaire a été arrêté comme un terroriste », a dénoncé Hamid Chebout, coordinateur de la CGT nordiste, jugeant qu'« il aurait suffi de le convoquer ». Et d'ajouter : « Nous avons condamné les actes terroristes du côté d'Israël et des Palestiniens. On assume notre position : nous sommes pour une Palestine libre. »

Si les syndicalistes, majoritaires lors de cette manifestation, s'en sont tenus à la dénonciation de ces interpellations et ont plaidé pour la liberté de l'expression syndicale, quelques militants pro-palestiniens ont refusé de condamner les atrocités commises le 7 octobre, rejetant l'entière responsabilité de la guerre entre Israël et le Hamas sur « l'Etat colonisateur qui massacre les Palestiniens » et accusant le gouvernement de Benyamin Nétanyahou de « génocide ».

A la mi-journée, les deux interpellés sont ressortis libres, « sans avoir été mis en examen à ce stade », a noté Ioannis Kappopoulos, l'avocat de la CGT nordiste, affirmant que « les policiers de la brigade criminelle [avaient] été polis et courtois, visiblement en situation d'obéissance aux ordres ». Au parquet de Lille, on précisait qu'« une enquête [était] effectivement en cours ».

Dès vendredi matin, des voix se sont élevées à gauche pour dénoncer ces interpellations, sur lesquelles la préfecture du Nord est restée silencieuse. A La France insoumise, où Jean-Luc Mélenchon a accusé le gouvernement de mettre en place un « régime autoritaire », le député de la Somme François Ruffin a interpellé le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, sur le réseau social X : « Votre boulot, c'est quoi ? Pas de mettre en cellule les syndicats (...) mais de protéger les Français. » C'est pour exercer nos libertés que nous nous battons face au terrorisme, pas pour les supprimer ! », a abondé le patron des socialistes, Olivier Faure. Celui des communistes, Fabien Roussel, a affiché sa solidarité avec M. Delescaut, refusant de le voir « traité comme un terroriste ». Mais il s'est démarqué en disant « ne pas partager le tract qui lui est reproché ». ■

FLORENCE TRAUILLÉ  
(LILLE, CORRESPONDANTE)

noncé son intention de porter plainte. Joint vendredi, ce dernier a confirmé au Monde ne pas l'avoir encore déposée, en assurant que « cette intervention policière a été faite à

bilité de la guerre entre Israël et le Hamas sur « l'Etat colonisateur qui massacre les Palestiniens » et accusant le gouvernement de Benyamin Nétanyahou de « génocide ».

qué en disant « ne pas partager le tract qui lui est reproché ». ■  
**FLORENCE TRAUILLÉ**  
(LILLE, CORRESPONDANTE)

qu'il tente de faire avancer depuis l'automne 2022. L'ex-LR promet que son texte permettra de retirer un titre de séjour à tout étranger

nuer de la tirer vers la droite. ■  
**ANTOINE ALBERTINI,**  
**CLAIRE GATINOIS**  
**ET JULIA PASCUAL**